

Séance ordinaire du 19 août 2020
500, rue Desjardins, Marieville – Par vidéoconférence

Présences à la séance :

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Beauregard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 20-08-135

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt pour adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Séance ordinaire du conseil du 17 juin 2020
 - 2.2 Séance extraordinaire du conseil du 8 juillet 2020
3. Période de questions n° 1 réservée au public
Questions acheminées d'avance par courriel
4. Aménagement du territoire
 - 4.1 Analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 4.1.1 Règlement 92-2005-72 de la Ville de Saint-Césaire
5. Gestion des cours d'eau
 - 5.1 Octroi de contrat pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu
 - 5.2 Demande au MTQ de nettoyer et d'abaisser le ponceau de la route 112 dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu
 - 5.3 Mandat pour étudier la problématique d'écoulement dans le ruisseau des Prairies à Saint-Paul-d'Abbotsford
6. Gestion des matières résiduelles
 - 6.1 Entente tripartite – Approbation de l'entente et délégation de gestion à la MRC de Marguerite-D'Youville
 - 6.2 Construction des écocentres – Décompte progressif n° 3
 - 6.3 Exploitation des écocentres – Achats d'équipements
7. Service incendie
 - 7.1 Renouvellement de contrat avec Somum (automate d'appels)
8. Développement économique
9. Piste cyclable La Route des Champs
 - 9.1 Replatelage du pont de la rivière Yamaska
 - 9.1.1 Autorisation de dépôt d'une demande de financement au programme Véloce III du MTQ
 - 9.1.2 Octroi d'un mandat d'estimation des coûts

10. Demandes d'appui
 - 10.1 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière – Services de camps de jour
 - 10.2 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière – Frais COVID
 - 10.3 MRC d'Antoine-Labelle – Demande à la Société d'habitation du Québec quant au lancement de la programmation 2020-2021 des programmes RénoRégion et Pyrrhotite
 - 10.4 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska – Demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023
 - 10.5 Fédération de l'UPA de la Montérégie – Appui au projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie*
11. Demandes, invitations ou offres diverses
 - 11.1 Chambre de commerce Au Cœur de la Montérégie – Tournoi de golf annuel
 - 11.2 **SPORTSQUÉBEC** – Séance d'information pour la 59^e Finale des Jeux du Québec, été 2024
12. Gestion financière, administrative et corporative
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
 - 12.2 Embauches
 - 12.2.1 Adjointe au Service de l'environnement – Ligne Info-Collectes
 - 12.2.2 Contremaître aux écocentres
 - 12.3 Fins de probation
 - 12.3.1 Agent aux communications
 - 12.3.2 Conseillère aux entreprises – Local et social
 - 12.3.3 Chargé de projets en transport collectif
13. Retrait de la 2^e période de questions réservée au public
14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville
15. Correspondances
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

2. Dépôt pour adoption des procès-verbaux

Résolution 20-08-136

2.1 Séance ordinaire du conseil du 17 juin 2020

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Robert Vyncke, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 17 juin 2020, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil au préalable.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-137

2.2 Séance extraordinaire du conseil du 8 juillet 2020

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Jocelyne G. Deswarte, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 8 juillet 2020, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil au préalable.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions n° 1 réservée au public

Le gouvernement du Québec a renouvelé l'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19). Il maintient donc l'autorisation pour le conseil de la MRC de Rouville de siéger par vidéoconférence et sans public. Toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Par ailleurs, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération. Afin de s'y conformer, la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville sera rendue publique, dès que possible, par le biais de la publication de l'enregistrement audiovisuel des délibérations. De plus, la MRC de Rouville publie sur son site Internet et ses réseaux sociaux une adresse courriel permettant aux citoyens d'acheminer leurs questions avant la séance du conseil afin qu'un suivi soit fait séance tenante.

Aucune question n'a été reçue.

4. Aménagement du territoire

4.1 Analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution 20-08-138

4.1.1 Règlement 92-2005-72 de la Ville de Saint-Césaire

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a transmis à la MRC de Rouville, le 12 août 2020, le règlement d'urbanisme 92-2005-72 pour examen de sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant que, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ce règlement s'il est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, le désapprouver;

Considérant que le règlement 92-2005-72, modifiant le règlement de zonage, a pour objet d'assouplir les règles relatives aux terrasses, de permettre les abris et chapiteaux temporaires dans les cours avant et de hausser la superficie maximale des bâtiments accessoires à une habitation située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

Considérant que, après examen par le conseil de la MRC, le règlement 92-2005-72 de la Ville de Saint-Césaire s'inscrit en conformité avec les objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve le règlement 92-2005-72 de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

5. Gestion des cours d'eau

Résolution 20-08-139

5.1 Octroi de contrat pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu

Considérant que la MRC de Rouville a organisé une réunion d'information le 4 août dernier à la Ville de Richelieu afin d'expliquer les travaux aux propriétaires du bassin de drainage de la zone d'intervention;

Considérant que, lors de cette réunion, la majorité des propriétaires qui étaient présents ont manifesté leur intérêt ainsi que leur accord avec les travaux projetés;

Considérant que la MRC de Rouville a lancé un appel d'offres sur invitation par le biais de SEAO le 3 juillet dernier, et ce, conformément aux dispositions de l'article 936 du *Code municipal du Québec* et que la date de fermeture de la soumission était le 4 août 2020 à 11 h;

Considérant que l'entrepreneur Béton Laurier inc. est le plus bas soumissionnaire parmi les deux entrepreneurs ayant soumissionné;

Considérant que le Groupe PLEINETERRE inc., consultant mandaté par la MRC pour l'étude technique et d'ingénierie des travaux, atteste que la soumission de Béton Laurier inc. respecte le prix du marché et est conforme au document d'appel d'offres numéro 2020-06 du SEAO;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'octroyer le contrat à Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu, tels qu'indiqués dans le document d'appel d'offres au montant de 83 177,51 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-140

5.2 Demande au MTQ de nettoyer et d'abaisser le ponceau de la route 112 dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu

Considérant qu'afin de donner suite à une demande d'entretien dans le cours d'eau Cordon Savane, la MRC a réalisé, au cours du printemps dernier, une étude hydrologique et des relevés techniques du cours d'eau permettant d'étudier la problématique d'écoulement;

Considérant que, selon les plans et profils des relevés techniques réalisés par le Groupe PleineTerre, le ponceau situé sous la route 112 dans le cours d'eau Cordon Savane doit être abaissé afin de garantir le libre écoulement de l'eau;

Considérant que l'abaissement du ponceau de la route 112 est également nécessaire afin d'assurer un drainage adéquat des terres situées au nord de ce ponceau;

Considérant que, lors de la réunion des intéressés qui s'est tenue le 4 août dernier, les propriétaires présents ont demandé à la MRC de Rouville d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du MTQ afin d'abaisser le ponceau de la route 112;

Considérant que la MRC de Rouville doit procéder en septembre 2020 aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Cordon Savane, de son origine jusqu'au rang de la Savane;

Considérant que les travaux d'entretien de la route 112 et ses ponceaux sont sous la responsabilité du MTQ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de déposer une demande au MTQ afin de nettoyer et d'abaisser le ponceau de la route 112 dans le cours d'eau Cordon Savane à Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-141

5.3 Mandat pour étudier la problématique d'écoulement dans le ruisseau des Prairies à Saint-Paul-d'Abbotsford

Considérant que la MRC de Rouville a sollicité des offres de services professionnels afin d'étudier la problématique du ruisseau des Prairies;

Considérant que, selon les soumissions reçues, la firme TETRATECH est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** de retenir les services professionnels de la firme TETRATECH au montant de 4 650 \$ avant taxes afin d'étudier la problématique d'écoulement dans le ruisseau des Prairies à Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

6. Gestion des matières résiduelles

Résolution 20-08-142

6.1 Entente tripartite – Approbation de l'entente et délégation de gestion à la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant l'article 934.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre 27.1);

Considérant le Projet de plan d'action pour optimiser la gestion des matières organiques (Projet), présenté par les Municipalités régionales de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville, soumis par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour financement en vertu de la résolution numéro 2019-11-302;

Considérant que les trois MRC se sont engagées à contribuer financièrement au Projet, et ce, à raison de 10 000 \$ chacune;

Considérant qu'une aide financière fut octroyée à la MRC de Marguerite-D'Youville pour la réalisation du Projet, et ce, dans le cadre du FARR;

Considérant qu'en lien avec le Projet, les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville désirent s'unir de gré à gré afin de procéder à un appel d'offres public relatif à des services de caractérisation des matières résiduelles organiques des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel pour la période d'octobre 2020 à octobre 2021 (Contrat de services);

Considérant que les coûts reliés au Contrat de services sont estimés à 69 000 \$ taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 2020-08-207 à l'effet que la MRC de Marguerite-D'Youville s'engage à assurer l'ensemble des actes à poser dans le cadre de l'octroi et de la gestion du Contrat de services, et ce, à titre gratuit;

Considérant que les sommes dues en vertu du Contrat de services seront payées à même l'aide financière reçue dans le cadre du FARR;

Considérant que les MRC doivent transmettre à la MRC de Marguerite-D'Youville leur contribution au Projet afin d'en permettre la mise en œuvre;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'autoriser l'union de gré à gré de la MRC de Rouville avec les MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville en vue de l'octroi d'un contrat de services de caractérisation des matières résiduelles organiques des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel pour la période d'octobre 2020 à octobre 2021 (Contrat de services);

Il est également **résolu** :

- D'autoriser la MRC de Marguerite-D'Youville à prendre en charge l'ensemble des actes à poser dans le cadre de l'octroi et de la gestion du Contrat de services, acceptant ainsi que c'est le règlement sur la gestion contractuelle de celle-ci qui trouvera application à l'égard dudit Contrat de services;
- D'accepter que les sommes dues en vertu du Contrat de services soient payées à même l'aide financière reçue par la MRC de Marguerite-D'Youville dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour le Projet de plan d'action pour optimiser la gestion des matières organiques (Projet);
- De transmettre la contribution de la MRC de Rouville, au montant de 10 000 \$, à la MRC de Marguerite-D'Youville aux fins de la réalisation du Projet;
- D'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC de Rouville à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-143

6.2 Construction des écocentres – Décompte progressif n° 3

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec, responsable de la surveillance des travaux de construction des écocentres, a produit le décompte progressif n° 3;

Considérant que les travaux réalisés jusqu'à maintenant sont conformes aux directives;

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec recommande le paiement d'une somme de 641 928,15 \$ qui représente le montant des travaux réalisés;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** de libérer un paiement de 641 928,15 \$ (taxes incluses) pour les travaux de construction des écocentres approuvés, selon le décompte progressif n° 3 de la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-144

6.3 Exploitation des écocentres – Achats d'équipements

Considérant qu'en prévision de l'ouverture prochaine des écocentres de Marieville et de Saint-Césaire, la MRC de Rouville désire procéder à l'achat de certains équipements majeurs;

Considérant que la MRC souhaite les financer à même son règlement d'emprunt;

Considérant que, pour chacun des équipements requis, des recherches techniques ont été réalisées ainsi que des comparaisons de modèles, de matériaux, de lieu d'assemblage et de coûts en lien avec les besoins, usages et objectifs poursuivis;

Considérant que deux rapports administratifs détaillés ont été déposés au conseil concernant les équipements requis, lesquels incluaient les soumissionnaires recommandés et les coûts;

Considérant que la présente résolution concerne l'achat des équipements suivants :

- Un conteneur maritime 40 verges;
- Deux remorques fermées;
- Des accessoires additionnels pour le tracteur John Deer;
- Quatre cabanons pour les résidus domestiques dangereux;
- Une tablette électronique conçue spécifiquement pour les chantiers de construction;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'autoriser l'achat des équipements énumérés en préambule, lesquels sont requis pour l'exploitation des écocentres, pour un total de 48 017,68 \$ avant taxes et de financer ces achats à même le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Service incendie

Résolution 20-08-145

7.1 Renouvellement de contrat avec Somum (automate d'appels)

Considérant que le contrat de la MRC de Rouville avec la firme Somum Solution inc. doit être renouvelé avant le 30 septembre 2020;

Considérant que les statistiques d'utilisation 2019-2020 ont été présentées aux membres du conseil;

Considérant que le service reçu par le fournisseur et l'assistance technique en cas de besoin se sont révélés très satisfaisants et à la hauteur des attentes de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'autoriser le renouvellement du contrat avec la firme Somum Solution inc. pour le service d'automate d'appels au montant total de 10 234,77 \$ avant taxes (10 745,22 \$ taxes nettes);

Il est également **résolu** de facturer les montants suivants aux municipalités participantes, lesquels sont calculés en fonction de la population :

Municipalités	Population 2020	%	Montant
Ange-Gardien	2 861	9 %	970,82 \$
Marieville	11 179	35 %	3 793,37 \$
Richelieu	5 479	17 %	1 859,19 \$
Rougemont	2 819	9 %	956,57 \$
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 770	6 %	600,61 \$
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 539	14 %	1 540,22 \$
Saint-Paul-d'Abbotsford	3 019	10 %	1 024,44 \$
MRC de Rouville	31 666	100 %	10 745,22 \$

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Développement économique

Aucun sujet.

9. Piste cyclable La Route des Champs

9.1 Replatelage du pont de la rivière Yamaska

Résolution 20-08-146

9.1.1 Autorisation de dépôt d'une demande de financement au programme Véloce III du MTQ

Considérant que le Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III vise à soutenir les organismes admissibles dans l'amélioration, la mise aux normes et la réalisation d'interventions majeures afin d'assurer la pérennité des infrastructures de transport actif existantes, d'en augmenter l'attractivité et de favoriser un transfert des déplacements motorisés vers les déplacements à pied et à vélo;

Considérant que l'objectif spécifique de ce Volet du Programme est de soutenir l'effort municipal d'amélioration de la qualité des infrastructures favorisant des déplacements actifs efficaces et sécuritaires;

Considérant que pour être admissible à une aide financière, le projet doit se réaliser sur une voie cyclable ou multifonctionnelle existante et viser l'une ou l'autre des interventions suivantes :

- Le réaménagement d'une voie cyclable ou polyvalente existante;
- La mise aux normes d'une voie cyclable ou polyvalente existante;
- Les réfections majeures (correctives ou préventives) découlant d'événements fortuits et non récurrents;
- Une intervention majeure sur une structure;

Considérant que le replatelage du pont de la rivière Yamaska pourrait se qualifier pour une aide financière dans le cadre de ce Volet du Programme;

Considérant que la MRC souhaite faire le dépôt d'une demande de financement au programme Véloce III du MTQ;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'autoriser la directrice générale de la MRC de Rouville, Mme Anne-Marie Dion, à déposer une demande de financement au programme Véloce III du MTQ dans le cadre du projet de replatelage du pont de la rivière Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 20-08-147

9.1.2 Octroi d'un mandat d'estimation des coûts

Considérant l'offre de services reçue de la firme TETRATECH au montant forfaitaire de 3 950 \$ avant taxes pour la réalisation d'un mandat d'estimation des coûts pour le replatelage du pont de la rivière Yamaska situé à Saint-Césaire;

Considérant que l'offre de services tient compte de la date limite pour le dépôt d'une demande de financement au programme Véloce III du MTQ, fixée le 4 septembre 2020, puisque l'estimation des coûts en est un prérequis;

Considérant que les honoraires proposés sont fondés sur une estimation du temps requis au dossier;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accorder le contrat pour la réalisation d'un mandat d'estimation des coûts pour le replatelage du pont de la rivière Yamaska situé à Saint-Césaire à la firme TETRATECH, pour un montant forfaitaire de 3 950 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demandes d'appui

Résolution 20-08-148

10.1 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière – Services de camps de jour

Considérant la résolution CE-20-07-12 de la MRC du Val-Saint-François concernant la demande d'aide financière aux municipalités pour les mesures exceptionnelles de prévention mises en place dans le contexte actuel de pandémie du coronavirus (COVID-19) afin de permettre l'offre de services de camps de jour;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage les préoccupations et la position à l'appui de celle-ci formulées par la MRC du Val-Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'appuyer la résolution CE-20-07-12 de la MRC du Val-Saint-François concernant la demande d'aide financière aux municipalités pour les services de camps de jour. Il est également **résolu** de transmettre cette résolution d'appui à la MRC du Val-Saint-François, à Mme Claire Samson, députée d'Iberville, à M. Jean-François Roberge, député de Chambly, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-149

10.2 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière – Frais COVID

Considérant la résolution CE-20-07-13 de la MRC du Val-Saint-François concernant la demande d'aide financière aux municipalités pour les mesures de protection et de sensibilisation importantes mises en place dans le contexte actuel de pandémie du coronavirus (COVID-19) afin d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens;

Considérant que ces mesures ont entraîné des pertes financières et des baisses de revenus importantes qui pourraient se prolonger;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage les préoccupations et la position à l'appui de celle-ci formulées par la MRC du Val-Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'appuyer la résolution CE-20-07-13 de la MRC du Val-Saint-François concernant la demande d'aide financière aux municipalités pour les frais engendrés par la pandémie du coronavirus (COVID-19). Il est également **résolu** de transmettre cette résolution d'appui à la MRC du Val-Saint-François, à Mme Claire Samson, députée d'Iberville, à M. Jean-François Roberge, député de Chambly, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

10.3 MRC d'Antoine-Labelle – Demande à la Société d'habitation du Québec quant au lancement de la programmation 2020-2021 des programmes RénoRégion et Pyrrhotite

Après lecture du dossier concernant la demande d'appui soumise par la MRC d'Antoine-Labelle et après avoir échangé sur la question, les élus conviennent de ne pas donner suite à la demande puisque les communications du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation commencent à se faire, et ce, malgré un certain retard compréhensible dans les circonstances actuelles dues à la pandémie.

Résolution 20-08-150

10.4 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska – Demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023

Considérant la résolution 2020-04-053 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska concernant la demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage les préoccupations et la position à l'appui de celle-ci formulées par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'appuyer la résolution 2020-04-053 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska concernant la demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023. Il est également **résolu** de transmettre cette résolution d'appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, à Mme Claire Samson, députée d'Iberville, à M. Jean-François Roberge, député de Chambly, à Mme Andréanne Larouche, députée de Shefford, à M. Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-151

10.5 Fédération de l'UPA de la Montérégie – Appui au projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie*

Considérant la lettre reçue par courriel le 14 août 2020 dans laquelle la Fédération de l'UPA de la Montérégie sollicite l'appui de la MRC de Rouville pour son projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (2021-2023)*;

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Montérégie souhaite déposer une demande de financement au volet 1 du Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité pour la Montérégie, et ce, pour la Phase 2 du projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie*;

Considérant que cette Phase 2, d'une durée de 36 mois, vise à offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles afin de mettre en place des bandes riveraines herbacées réglementaires favorisant les pollinisateurs et la stabilisation de la berge en partenariat avec le milieu municipal et les conseillers agricoles travaillant sur le territoire;

Considérant que la participation attendue des MRC à la Phase 2 du Projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie* permettra d'identifier, en collaboration avec leurs municipalités respectives, les bandes riveraines prioritaires à cibler sur leur territoire;

Considérant que l'acceptation de participer au projet implique de confirmer par écrit l'engagement de la MRC à cibler les secteurs d'intervention prioritaires, à participer aux rencontres de planification des travaux et à diffuser les résultats;

Considérant que le projet doit être déposé au Fonds régions et ruralité pour la Montérégie avant le 11 septembre 2020;

Considérant que l'appui des MRC est important pour l'obtention du financement, mais également pour le succès du projet;

Considérant qu'un résumé du projet a été transmis aux membres du conseil de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'appuyer le projet *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie* soumis par la Fédération de l'UPA de la Montérégie et d'autoriser la participation de professionnels de la MRC aux travaux.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Demandes, invitations et offres diverses

Résolution 20-08-152

11.1 Chambre de commerce Au Cœur de la Montérégie – Tournoi de golf annuel

Après considération de l'invitation au Tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce Au Cœur de la Montérégie, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'acheter 4 billets au coût unitaire de 199 \$ (prix membre) afin d'y inscrire Mme Caroline Gagnon, deux employés de la MRC ainsi qu'un autre invité à déterminer.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11.2 SPORTSQUÉBEC – Séance d'information pour la 59^e Finale des Jeux du Québec, été 2024

Le conseil de la MRC de Rouville prend acte de l'invitation reçue de la part de la présidente de SPORTSQUÉBEC à participer à la séance d'information pour la 59^e Finale des Jeux du Québec prévue à l'été 2024.

12. Gestion financière, administrative et corporative

Résolution 20-08-153

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 2 544 822,86 \$, dont 3 245,03 \$ représentant les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière, soient ratifiés et approuvés par la secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

12.2 Embauches

Résolution 20-08-154

12.2.1 Adjointe au Service de l'environnement – Ligne Info-Collectes

Considérant que la MRC de Rouville a fait des démarches afin de pourvoir le poste d'adjoint ou adjointe au Service de l'environnement – Ligne Info-Collectes;

Considérant que la personne qui occupera ce poste sera située physiquement dans les nouveaux locaux de l'écocentre de Marieville;

Considérant que Mme Johanne Chabot possède toutes les compétences requises pour occuper ces fonctions;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Johanne Chabot à ce poste, selon les conditions établies conformément à la politique salariale en vigueur à la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de nommer Mme Johanne Chabot au poste d'adjointe au Service de l'environnement – Ligne Info-Collectes de la MRC de Rouville à compter du 20 juillet 2020, avec une période probatoire de 6 mois se terminant le 20 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-155

12.2.2 Contremaître aux écocentres

Considérant que la MRC de Rouville a fait un appel de candidatures pour le poste de contremaître aux écocentres en juillet 2020;

Considérant que le comité de sélection a reçu et analysé l'ensemble des candidatures;

Considérant que la personne qui occupera ce poste travaillera directement sur les sites des écocentres de Marieville et Saint-Césaire;

Considérant que M. Sylvain Patenaude possède toutes les compétences requises pour occuper ces fonctions;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de M. Sylvain Patenaude à ce poste, selon les conditions établies conformément à la politique salariale en vigueur à la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** de nommer M. Sylvain Patenaude au poste de contremaître aux écocentres de la MRC de Rouville à compter du 10 août 2020, avec une période probatoire de 6 mois se terminant le 10 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12.3 Fins de probation

Résolution 20-08-156

12.3.1 Agent aux communications

Considérant que M. Pierre-Luc Chenel occupe le poste d'agent aux communications à la MRC de Rouville depuis le 17 février 2020, avec une période probatoire de 6 mois se terminant le 17 août 2020;

Considérant que le conseil doit maintenant se prononcer sur la fin de cette probation;

Considérant que M. Chenel répond très bien aux exigences de son poste et que les élus et la direction générale s'en disent unanimement satisfaits;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** de lever la probation de M. Pierre-Luc Chenel au poste d'agent aux communications à partir du 18 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-157

12.3.2 Conseillère aux entreprises – Local et social

Considérant que Mme Catherine Gélinas occupe le poste de conseillère aux entreprises – Local et social à la MRC de Rouville depuis le 10 février 2020, avec une période probatoire de 6 mois se terminant le 10 août 2020;

Considérant que le conseil doit maintenant se prononcer sur la fin de cette probation;

Considérant que Mme Gélinas répond très bien aux exigences de son poste et que les élus et la direction générale s'en disent unanimement satisfaits;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** de lever la probation de Mme Catherine Gélinas au poste de conseillère aux entreprises – Local et social à partir du 11 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 20-08-158

12.3.3 Chargé de projets en transport collectif

Considérant que M. Patrice Deneault occupe le poste de chargé de projets en transport collectif à la MRC de Rouville depuis le 25 mai 2020, avec une période probatoire de 3 mois se terminant le 25 août 2020;

Considérant que le conseil doit maintenant se prononcer sur la fin de cette probation;

Considérant que M. Deneault répond très bien aux exigences de son poste et que les élus et la direction générale s'en disent unanimement satisfaits;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** de lever la probation de M. Patrice Deneault au poste de chargé de projets en transport collectif à partir du 26 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Retrait de la 2^e période de questions réservée au public

S'il y a lieu, les questions acheminées par courriel à l'avance ont été traitées au point 3.

14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville

Aucun sujet.

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 20-08-159

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de lever la séance à 19 h 37.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet

La secrétaire-trésorière